



# **INSTRUCTEUR NITROX**

## **STANDARDS**

**(Version 2017)**

V3.0 - 06/06/2017 – Atelier Permanent Nitrox (APN)

## Table des matières

1	Instructeur Nitrox.....	3
1.1	Conditions de candidature.....	3
1.2	Qualification.....	3
1.3	Prérogatives.....	3
1.4	Homologation.....	4

# 1 Instructeur Nitrox.

## 1.1 Conditions de candidature

- Etre en possession au minimum du brevet Moniteur Club Lifras.
- Etre en possession du brevet de spécialisation Nitrox ou équivalent reconnu par la Lifras.
- Etre membre d'un club affilié à la LIFRAS
- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée, valable pour l'année civile en cours avant de débiter les cours théoriques et pratiques.

Expérience minimale :

- Avoir fait 20 plongées Nitrox depuis l'obtention du brevet de spécialisation plongeur Nitrox.

## 1.2 Qualification

La spécialisation 'instructeur Nitrox' n'est pas obtenue en suivant une formation spécifique mais en acquérant une expérience pratique suffisante de la plongée Nitrox qui se greffe aux qualifications d'un moniteur de plongée.

Il doit néanmoins démontrer lors d'une session de formation (\*) ses aptitudes d'instructeur Nitrox en :

- Donnant, sous le contrôle d'un formateur Nitrox, un ou plusieurs cours théorique(s) reprenant l'ensemble de la matière énumérée dans les exigences minimales en matière de théorie reprise dans le standard plongeur Nitrox.
- Encadrant, sous le contrôle d'un formateur Nitrox présent sur site, un candidat plongeur Nitrox.

*\* Session de formation avalisée par l'organe coordonnant l'activité Nitrox au sein de la commission enseignement. (Actuellement : Atelier Permanent Nitrox)*

## 1.3 Prérrogatives

Les instructeurs Nitrox peuvent :

- délivrer la spécialisation 'plongeur Nitrox',
- valider et organiser toutes les plongées exercice du cursus 'plongeur Nitrox'
- signer les cartes d'exercices de la spécialisation 'plongeur Nitrox'
- s'ils disposent de la qualification technicien mélange Nitrox : délivrer la formation et la qualification technicien mélange Nitrox

## 1.4 Homologation

Le candidat répondant à toutes les conditions citées dans le paragraphe intitulé « Conditions de candidature » et désireux de faire valider sa certification 'instructeur' Nitrox, doit envoyer à la ligue un dossier de candidature contenant :

- La preuve qu'il possède à son actif 20 plongées Nitrox depuis l'obtention de la qualification de plongeur Nitrox (ou équivalent).
- La carte d'homologation attestant d'avoir donné et encadré un cours Nitrox sous la supervision d'un formateur Nitrox.